



ANNEXE 2
CRITERES DE SELECTION ET DE NOTATION
Appel à projets pour la création de 36 places d'accueils de jour itinérant pour personnes âgées de 60 ans et plus atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées sur le département de la Haute-Garonne
n° 2019/01/AAP CD31-ARS/PA01



Pour les dossiers déclarés recevables à l'issue de la première étape, **vérification de l'éligibilité** du dossier comme préalable à l'instruction et par conséquent à son classement. Il s'agit de vérifier que le projet réponde bien aux exigences minimales suivantes :

- Public cible : personnes âgées de 60 ans et plus atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées vivant à domicile
- Cadre du projet : capacité ne pouvant être inférieure à 6 places
- Projet sur le territoire concerné
- Capacité à respecter les délais de mise en œuvre

L'analyse sur le fond des projets recevables se fera sur la base des critères de sélection et notation suivants :

Thèmes	Critères	Note
Capacité de mise en œuvre du projet	Qualité et du candidat, expériences dans le champ médico-social et dans le secteur personnes âgées, connaissance des acteurs et des besoins du territoire, faisabilité du calendrier de mise en œuvre	/30
Desserte de la zone géographique	Localisation des points d'accueil, cohérence et pertinence de la couverture géographique, modalités d'organisation des transports	/40
Conformité des locaux	Respect des exigences du cahier des charges, cohérence avec le projet d'établissement	/20
Qualité du projet	Organisation et fonctionnement de l'accueil de jour sur les différents sites, modalités d'élaboration et de mise en œuvre du projet de service, élaboration et mise en œuvre du projet de vie individualisé, prise en compte de l'aidant (association au projet de vie, actions spécifiques d'aide aux aidants), cohérence et pertinence du tableau des effectifs et du plan de formation, modalités et méthodes d'évaluation prévues	/80
Coopérations et partenariats	Coopérations et partenariats avec les professionnels de la prise en charge des personnes âgées sur le territoire (acteurs du secteur social, sanitaire et médico-social), coopérations et partenariats avec les organismes publics et associatifs locaux	/15
Aspects financiers	Cohérence du budget (respect de la dotation soins, cohérence de l'évaluation des recettes et des dépenses, niveau du reste à charge pour les usagers)	/15
	TOTAL	/200

